

# BONNES PRATIQUES EN MATIÈRE DE TRANSPARENCE ET DE PROMOTION DE L'INTÉGRITÉ DANS LES MARCHÉS PUBLICS

-

## CAS DE L'ONCF

# Sommaire

- ❖ L'ONCF en bref
- ❖ Quelques chiffres achats
- ❖ Principes fondamentaux et la politique Achat
- ❖ Bonnes pratiques:
  - Sur le plan organisationnel
  - Sur le plan réglementaire
  - Sur le plan déontologique

# L'ONCF en bref

## Ressources Humaines

- Collaborateurs : 7845
- Effectif féminin : 6%
- Age moyen : 47

## Activités commerciales

- Voyageurs (10<sup>6</sup>) : 40.5
- Fret (10<sup>6</sup> T) : 32
- Recette (10<sup>9</sup> dhs) : 3,6

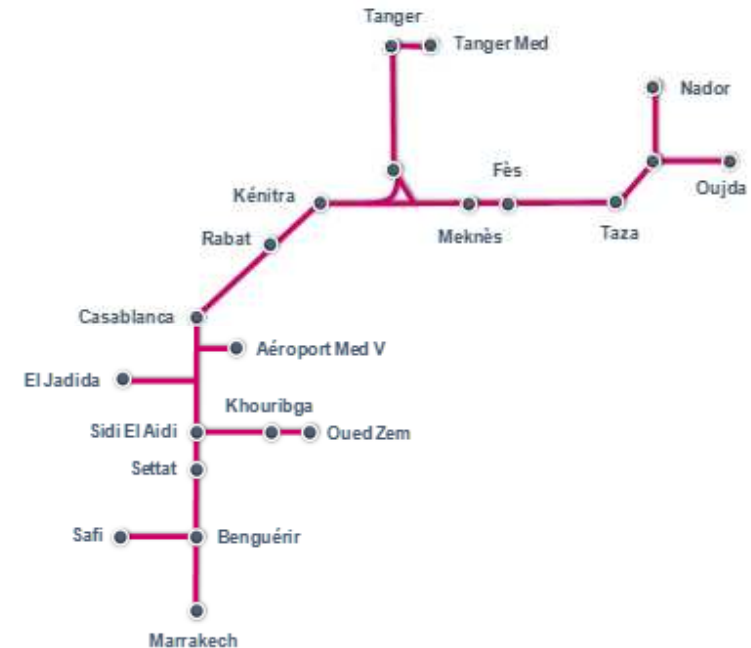
## Positionnement



## Outil de production

- Réseau (Km) : 2110
- Voitures : 516
- Wagons : 5372

## Investissements (10<sup>9</sup> dh)



# Quelques chiffres achats

## Nombre AOs adjugés



307 AOs adjugés

## Nombre de marchés



463 marchés

## Chiffre d'affaires Achats



5,4 MMDH

## Répartition par segment d'Achats



80% en travaux  
15% Fournitures  
5% Prestations

## Répartition par pays



Part nationale  
4,8 MMDH (89%)



Part étrangère  
576 MDH  
(11%)

# Principes fondamentaux de passation des marchés et la politique achats

Les principes fondamentaux ont toujours prévalu dans la passation des marchés, à savoir :

- la liberté d'accès aux commandes de l'ONCF ;
- l'égalité de traitement des concurrents ;
- la garantie des droits des concurrents ;
- la transparence dans les choix de l'ONCF;
- le respect des règles de bonne gouvernance;
- la prise en considération du respect de l'environnement et des objectifs du développement durable.

L'ONCF a érigé sa politique des achats sur les principes fondamentaux des marchés publics et sur les valeurs de son projet d'entreprise à savoir :

-**La sécurité** : privilégier les fournisseurs capables de répondre aux critères de qualité et de sûreté requis par l'activité de l'ONCF ;

-**La rigueur** : respect des procédures internes et du règlement des achats ;

-**La transparence** : équité de traitement des fournisseurs ;

-**L'engagement** : respect des valeurs de l'ONCF, des partenaires, des engagements contractuels, de l'environnement ;

-**L'excellence** : professionnalisation des achats et amélioration de la performance globale des achats en termes de coûts, délais et qualité.

# Bonnes pratiques

L'ONCF a mis en place une série de bonnes pratiques pour assurer une intégrité exemplaire lors de la passation de ses marchés.

Ces actions sont réparties sur 3 volets:

- Sur le plan organisationnel
- Sur le plan réglementaire
- Sur le plan déontologique

# Bonnes pratiques



## Sur le plan organisationnel

- Une direction achats qui centralise tous les appels d'offres lancés par l'ONCF ;
- Une commission d'appels d'offres indépendante nommée par le Directeur Général ;
- Un département Contrôle (rattaché au Pôle Sécurité et Contrôle) qui a pour mission de s'assurer de la conformité des procédures de passation des marchés conformément au règlement des Achats de l'ONCF ;
- Un département Audit (rattaché au Pôle Sécurité et Contrôle) qui a pour mission d'auditer tout le processus achat jusqu'à la liquidation des marchés.

En plus de ces entités internes de contrôle, l'ONCF recourt chaque année à un audit externe de tous les marchés dont les montants sont supérieurs à 5 M de DH.



## Sur le plan réglementaire

L'ONCF dispose d'un règlement des achats et d'un Cahier des Clauses Générales conformes au décret de passation des marchés de l'Etat et au CCAG avec quelques spécificités propres à l'ONCF.

Afin d'unifier la compréhension par les acheteurs/prescripteurs de la réglementation achats et des mises à jour éventuelles, l'ONCF organise des séances de formation et de sensibilisation sur les risques liés au processus achats.



## Sur le plan déontologique

L'ONCF dispose :

- d'une charte déontologique destinée à tous les collaborateurs de l'ONCF qui sont en relation avec les fournisseurs ;
- d'une charte de travaux responsables que tout concurrent doit signer et s'y engager ;
- d'une déclaration d'intégrité que tout concurrent doit signer et s'y engager ;
- d'un engagement environnemental et social que tout concurrent doit signer et s'y engager.

**MERCI POUR VOTRE ATTENTION**